

**LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I.R.P.R.S.
de DONNEMAIN - MOLEANS - SAINT-CHRISTOPHE
SEANCE DU MARDI 30 AOUT 2022 à 19 h 00**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi trente août à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIRPRS de Donnemain-Moléans-St Christophe, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Moléans, sous la présidence de **M. Bruno BROCHARD**.

Présents : MM. Bruno **BROCHARD**, Philippe **BROCHARD**, Laurent **PLESSIS**, Bruno **CHARTIER**, Mmes Nathalie **HUBERT** et Anita **BIGOT GOUPY**, conseillers syndicaux.

Absents excusés : Mmes Sophie **VELLA** (*pouvoir donné à M. Bruno BROCHARD*) et Nawel **KELLOU** (*pouvoir donné à M. Philippe BROCHARD*), M. Gérard **CARRUELLE**

lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire de Séance : M. Laurent **PLESSIS**

La convocation a été adressée le 23 août 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- Tarifs restaurant scolaire
- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire-garderie – actualisation
- Règlement intérieur des cantines - actualisation
- Vente de mobilier
- Décision modificative
- Adoption de l'instruction budgétaire M57
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 n'appelant aucune observation est adopté.

ORDRE DU JOUR

Tarif repas cantine année scolaire 2022 2023 - Délibération n°25-2022 (*publiée le 31 août 2022*)

Prix du repas fixé à **4,10 €** à compter du 1^{er} septembre 2022.

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire-garderie – actualisation - Délibération n°26-2022 (*publiée le 31 août 2022*)

Approbation du règlement intérieur actualisé

Règlement intérieur des cantines – actualisation - Délibération n°27-2022 (*publiée le 31 août 2022*)

Approbation du règlement intérieur actualisé

Vente de mobilier – Délibération n°28-2022

Fixation du prix du mobilier scolaire vendu à la commune de Jallans

Décision modificative – Délibération n°29-2022

Ajout de recettes en section d'investissement, suite à perception de subventions, et virements de crédits en section de fonctionnement

Adoption de l'instruction budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023 – Délibération n°30-2022

Séance levée à 21 h 30